



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 1 – Janvier 2003

*Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?*

## SOMMAIRE

Foued Laroussi : *Présentation*

Guy Lemarchand : *Nation, Etat, mémoire et culture. Quelques jalons pour l'étude du cas français d'Etat-nation*

Laurent Puren : *Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L'exemple de la Méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*

Dora Carpenter-Latiri : *L'arabe, butin de guerre ?*

Gilbert Grandguillaume : *Arabofrancophonie et politiques linguistiques*

Salih Akin & Mehmet-Ali Akinci : *La réforme linguistique turque*

William Rodriguez : *L'Espagne en 2002 : un laboratoire glottopolitique*

Jean-Pierre Jeantheau : *Bélarus : de la langue à l'Etat*

Samantha Chareille : *Aspects institutionnels de l'aménagement linguistique du Mercosur*

M.A. Haddadou : *L'Etat algérien face à la revendication berbère : de la répression aux concessions*

Foued Laroussi : *Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-nation au Maghreb*

### Compte rendu

Philippe Blanchet : *Bavoux, Claudine, et de Robillard, Didier, (Dir.), Linguistique et créolistique, Paris, Anthropos, collection « univers créole » 2, 2002, 218 p.*

### Débat

Jean-Baptiste Marcellesi : *Glottopolitique : ma part de vérité*

## L'ETAT ALGERIEN FACE A LA REVENDICATION BERBERE : DE LA REPRESSION AUX CONCESSIONS

Mohand-Akli HADDADOU  
Université de Tizi Ouzou (Algérie)

Le 18 avril 2001, à deux jours de la commémoration du printemps berbère, un lycéen de 19 ans, au nom prédestiné de Massinissa<sup>1</sup>, est arrêté dans la localité de Beni Douala, dans le département de Tizi Ouzou, en Grande Kabylie. Accusé de vol, il est conduit au poste de gendarmerie, où il est maltraité, avant d'être abattu. Le lendemain, à quelques dizaines de kilomètres de là, à Amizour, en Petite Kabylie, ce sont de jeunes collégiens qui sont interpellés par les gendarmes : motif, ils auraient crié, quelques jours auparavant, au cours d'une manifestation, des slogans hostiles au gouvernement. Ces deux événements soulèvent l'indignation de toute la Kabylie et les déclarations du ministre de l'Intérieur, traitant le jeune Massinissa de voyou, mettent le feu aux poudres. Ce ne sera plus que manifestations et émeutes avec, pour point culminant, le 14 juin, une marche sur Alger, qui sera réprimée dans le sang.

Les événements du printemps 2001, baptisé *printemps noir*, devaient coûter la vie à près de 120 personnes, en majorité des adolescents. Un mouvement dit citoyen s'est formé dans la foulée et, sous le nom de *arch*, au pluriel *arouch*, terme désignant autrefois un ensemble de tribus unies en temps de guerre, il va prendre en charge les revendications des populations, s'imposant de fait comme l'interlocuteur du pouvoir algérien.

La Kabylie n'a cessé, ces dernières décennies, de connaître des troubles, avec notamment les émeutes d'avril 1980 qui ont porté dans la rue les revendications linguistiques et culturelles berbères, mais jamais elle n'a connu un mouvement de cette ampleur, jamais non plus, depuis l'indépendance, le pouvoir central d'Alger n'a été confronté à une telle contestation. Les mesures prises, comme l'indemnisation des familles de victimes ou la fermeture de plusieurs brigades de gendarmerie, n'ont pas apaisé les esprits et le boycott des élections législatives de mai 2002 a accentué l'isolement de la région, privée de représentation au parlement. Quant au statut de la langue berbère, *tamazight*, point central des revendications kabyles, il reste, en dépit de sa reconnaissance comme langue nationale, en avril 2002, entièrement posé.

---

<sup>1</sup> Massinissa, nom porté par un souverain numide du 1<sup>er</sup> siècle avant J.C., célèbre pour avoir fondé le premier grand Etat berbère et unifié le Maghreb.

## Le berbère, une langue menacée

Si le berbère, langue autochtone du Maghreb et d'une grande partie du Sahara, a su résister, dans l'antiquité, aux conquêtes phéniciennes et romaines, il ne cesse, depuis le VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, de reculer devant l'arabe, langue liturgique de l'Islam, auquel les Berbères s'étaient convertis en masses. Après quatorze siècles de présence, l'arabe a fini par se substituer au berbère dans de vastes contrées. Réfugiée dans les montagnes et le désert, la vieille langue africaine a su se maintenir, mais l'effondrement des structures sociales et économiques traditionnelles, le développement de la scolarisation ainsi que l'intrusion des moyens de communication modernes, comme la radio et la télévision, qui s'expriment essentiellement en arabe, la déstabilisent fortement et mettent de nouveau son existence en danger.

En fait, le processus de déstabilisation a commencé avec la colonisation française qui, au dix-neuvième siècle, a déstructuré les sociétés berbères traditionnelles et favorisé les déplacements de population. A titre d'exemple, des villes comme Blida et Boufarik, données au début du vingtième siècle encore comme entièrement berbérophones, ne le sont plus aujourd'hui ; en Kabylie, les frontières du berbère ont reculé dans la partie orientale et même dans la partie occidentale, où des villes comme Bouira et Dellys sont partiellement arabisées (E. Doutte et F. Gautier, 1903).

Aujourd'hui, selon les estimations les plus crédibles, les berbérophones ne représentent plus en Algérie qu'un tiers de la population, dont trois quarts en Kabylie (S. Chaker, 1989-90 : 10).

## Une revendication ancienne

Quand on parle de revendication berbère en Algérie, il faut en fait parler de revendication kabyle, la demande culturelle et linguistique étant depuis toujours le fait des seuls Kabyles. Même si dans les autres régions berbérophones – Aurés, Mzab, Hoggar – des voix s'élèvent parfois pour revendiquer la langue berbère, seule la Kabylie mène le combat pour cette reconnaissance. C'est en Kabylie aussi que la demande en matière de scolarisation, d'édition et de communication en berbère est la plus forte : l'expérience récente de l'introduction du berbère à l'école a montré que, selon les années, 85 à 92% des apprenants ont été recensés en Kabylie, le nombre des élèves, dans les autres régions n'ayant cessé de diminuer jusqu'à disparaître de villes comme Batna et Ghardaïa, données pourtant comme des centres importants de la berbérophonie algérienne (R. Kahlouche, 2000 :165).

Si la Kabylie est un foyer de revendication culturelle et linguistique, c'est parce qu'elle a pris très tôt conscience de son particularisme linguistique. Dès la fin du dix-neuvième siècle, des jeunes Kabyles, formés à l'école française, ont commencé à s'intéresser à leur langue et à composer des ouvrages pour la faire connaître et pour l'enseigner (Bensdira, Boulifa...). Les grands écrivains, comme J. et T. Amrouche, M. Feraoun et M. Mammeri, prendront le relais tout au long du vingtième siècle, produisant une œuvre littéraire en langue française de haute facture où abondent les références à la Kabylie et à la culture berbère. Un écrivain comme Mammeri publiera aussi des corpus littéraires en berbère (*Poèmes de Si Mohand*, 1969, *Poèmes kabyles anciens*, 1980, *Les direx de cheikh Mohand*, 1990) et rédigera la première grammaire berbère en berbère (1976). Ces auteurs, aujourd'hui reconnus comme les plus grands écrivains de l'Algérie contemporaine, ont souvent subi, du fait de leur engagement en faveur de la culture berbère, les critiques d'autres intellectuels qui leur ont reproché de faire le jeu du colonialisme français. S'il est vrai que les Français ont tenté, dès le début de la conquête, d'utiliser le particularisme berbère pour diviser les populations algériennes, il est

faux de dire qu'ils ont inventé le particularisme berbère, qui est une réalité linguistique et sociolinguistique, non seulement de l'Algérie mais aussi du Maghreb.

Le courant nationaliste algérien ne va pas cesser, à partir des années 1920 d'entretenir l'amalgame entre la langue berbère et le colonialisme. Une crise éclate en 1949 au sein du P.P.A / M.T.L.D (Parti du peuple algérien / Mouvement pour le Triomphe des Libertés démocratiques). Des militants d'origine kabyle demandent la prise en compte de la dimension berbère dans la définition de la personnalité algérienne. Un rapport, établi par les dirigeants de la Fédération de France du Parti va jusqu'à exiger l'égalité entre les langues arabe et berbère et le renoncement à une Algérie arabo-musulmane au profit d'une Algérie algérienne. La riposte des chefs nationalistes est immédiate : la Fédération de France est dissoute, les éléments radicaux expulsés et on dénonce le complot berbériste, fomenté par les autorités coloniales. Les mots *berbériste* et *berbérisme*, forgés à l'occasion pour stigmatiser les positions des partisans de la langue et de la culture berbères, vont connaître une grande fortune. On va les employer systématiquement à propos de toute personne, de toute action qui revendique des origines berbères ou cherche à mettre en valeur la langue ou la culture berbère.

Le conflit va se prolonger durant la guerre de libération, mais la nécessité de l'union va pousser les dirigeants à atténuer leurs divergences et il y a une sorte de consensus à mettre entre parenthèses les problèmes algériens jusqu'à l'indépendance.

Aucun grand texte de la révolution – *Proclamation du 1<sup>er</sup> novembre, Plate-forme de la Soummam, Charte de Tripoli* – ne fait allusion à la langue berbère. A l'inverse, la langue arabe (classique, il s'entend) est à chaque fois définie comme l'un des éléments de la personnalité algérienne et son enseignement ainsi que sa promotion au rang de langue nationale et officielle sont exigés.

Le choix de l'arabe classique est justifié par la nécessité d'opposer au colonialisme une langue au passé prestigieux mais aussi une langue unitaire, qui ne connaît pas, parce qu'elle est figée, le foisonnement dialectal de l'arabe parlé ou du berbère.

## **Le statut du berbère à l'indépendance**

Ces orientations en matière de langue et de culture sont confirmées à l'indépendance.

Quand en 1962, Ahmed Benbella, le premier président de la République algérienne, lance sa fameuse formule « *Nous sommes arabes, nous sommes arabes, nous sommes arabes* », il s'adresse non seulement au monde arabe dans lequel il veut ancrer l'Algérie indépendante mais aussi aux Algériens qui ont exprimé le désir de procéder à la construction d'une identité algérienne qui tienne compte de toutes les réalités culturelles et linguistiques du pays. Etre arabe signifie que l'on se rattache déjà à une nation et à une civilisation, représentées par une histoire, une langue et une religion. Cette appartenance a déjà été affirmée par le mouvement réformiste musulman, dans le fameux triptyque de Abdelhamid Benbadis : « *L'arabe est notre langue, l'Islam est notre religion, l'Algérie est notre pays.* » Et qu'importe si Benbadis signait ses ouvrages et ses articles al Sanhadji, se rattachant à la grande tribu berbère des Sanhadja : parce qu'il est musulman, il est arabe. Dans l'optique du mouvement réformiste, puis du mouvement nationaliste algérien, la conversion massive des Berbères à l'Islam, il y a quatorze siècles, les inscrit de façon irréversible dans l'aire culturelle de l'Islam et de l'arabité. Cette conception est encore aujourd'hui illustrée par la formule en cours dans les milieux officiels : « *Nous sommes berbères mais l'Islam nous a arabisés.* »

Le régime du colonel Boumédiène, issu du coup d'Etat de 1965, va tolérer, pendant quelques années, un enseignement informel de berbère à l'université. Mais la langue berbère est toujours perçue comme un facteur de désunion, voire de séparatisme, qu'il faut ranger au

musée des séquelles du colonialisme. C'est Boumédiène qui met en place la conférence nationale sur l'arabisation et promulgue les principaux textes de loi, chargés d'asseoir la domination de la langue arabe : l'ordonnance 68/92 du 26 avril 1968 portant obligation de la connaissance de la langue arabe pour les fonctionnaires et assimilés, ordonnance 73/55 du 1<sup>er</sup> octobre 1973 portant arabisation des sceaux nationaux, Constitution de 1976 qui consacre l'arabe unique langue nationale et officielle de l'Algérie... Ces textes, en même temps qu'ils visaient à réduire, voire à supprimer l'usage de la langue française, n'ont toute existence légale à la langue berbère. Le mot *berbère* même va être effacé du discours officiel et les quelques étudiants qui parviennent à inscrire des sujets de berbère dans les universités algériennes doivent éviter l'emploi du mot dans l'intitulé des mémoires et des thèses.

Les responsables peuvent reconnaître sans difficulté l'origine berbère de la population algérienne, mais la langue et la culture berbères sont niées. Ainsi cette réflexion, en 1972, de Ahmed Taleb Ibrahim, ministre de l'Information à l'époque :

*« Les Algériens sont des Berbères plus ou moins arabisés. Le sang algérien est arabo-berbère, avec une dominante berbère. Le peuple algérien est donc un peuple arabo-berbère dont la culture est la culture arabe. »* (Cité par J. Bendeddouche, 1974 : 138).

Des personnalités indépendantes, des intellectuels dits engagés, apportent, au nom d'une obscure solidarité « révolutionnaire », leur caution à cette œuvre de négation des Berbères et de leur langue. Intervenant à une rencontre internationale des écrivains au Canada, Rachid Boudjedra (1977 : 66) déclare à propos de l'enseignement du berbère :

*« Dans un pays où les enfants apprennent deux langues, l'arabe et le français, est-il possible de leur enseigner une troisième langue ? »* Et d'aller dans le sens des officiels, niant toute spécificité berbère : *« Les Berbères en Afrique du nord ont été manipulés par la puissance coloniale qui a pu jouer sur ce droit à la différence pour élaborer une politique séparatiste (christianisation des Kabyles en Algérie, Dahir berbère au Maroc). Les Berbères, dont leur majorité sont musulmans et reconnaissent dans le Coran, écrit en arabe, un livre sacré. Du coup, ils optent pour la langue arabe et s'en imprègnent magiquement. »*

Mais ces choix et ces partis pris, qu'on veut expliquer par des positions anti-colonialistes, ne règlent pas les problèmes linguistiques de l'Algérie indépendante : la politique d'arabisation échoue et l'arabe classique ne parvient pas, en dépit de tous les moyens matériels mis en œuvre, à prendre la place du français, encore moins à remplacer le dialectal dans les échanges quotidiens. Quant à la revendication berbère, elle est loin d'être réduite : en dépit de la répression, la production culturelle – ouvrages, chansons, travaux universitaires – prend de l'extension, participant à la prise de conscience de couches de plus en plus larges de berbérophones, principalement en Kabylie. Des incidents graves, comme les affrontements entre jeunes et gendarmes, lors de la fête des cerises, ont lieu, en 1974 à Larbaa Nath Iraten. On dénonce le régime et on réclame la fin de la répression contre la langue et la culture berbères.

## Radicalisation de la revendication berbère

Les événements du printemps 1980 vont porter le combat dans la rue : la Kabylie s'embrase et la revendication se radicalise. Des slogans favorables à la constitutionnalisation du berbère apparaissent. Tout en usant de répression, les autorités assouplissent leurs positions. Le tabou frappant le mot *berbère* est levé : le 15 avril, le quotidien *El Moudjahid* l'emploie sans l'associer au colonialisme français. Le berbère fait désormais partie du patrimoine populaire, ensemble vague qui réunit la culture traditionnelle algérienne ainsi que les langues autochtones, l'arabe dialectal et le berbère. Le nouvel emploi du mot *berbère* entraîne, du point de vue terminologique, une certaine évolution : le berbère n'est plus une

langue étrangère et la culture qu'il véhicule est reconnue comme d'origine algérienne. C'est, au demeurant, l'une des revendications du mouvement berbère qui, bien qu'il ait réclamé, dans les slogans du printemps, la constitutionnalisation du berbère, hésite sur les termes à employer. Ainsi, au cours du séminaire de Yakouren qui s'est tenu en août 1980, il est surtout fait usage de l'expression *langue populaire*, employée aussi à propos de l'arabe dialectal. Quand on parle de *langue nationale*, on ajoute l'épithète *authentique*, pour se démarquer de l'expression *langue nationale*, employée officiellement à propos de l'arabe classique. (Séminaire de Yakouren, 1980). Le pouvoir algérien répond partiellement aux revendications en créant des départements de cultures populaires dans les universités d'Alger et de Tlemcen. La Kabylie, fer de lance de la revendication berbère en Algérie, et où la demande en matière de scolarisation en berbère est la plus forte est, elle, toujours privée de structures d'enseignement. n

L'ouverture démocratique de 1988 va accélérer le mouvement de revendication linguistique : des partis politiques ainsi qu'un mouvement culturel berbère (MCB) la prennent officiellement en charge. Un statut politique est clairement réclamé pour le berbère, celui de langue nationale et officielle. Les autorités vont encore faire des concessions, en accordant cette fois-ci deux départements de langue et culture berbères au sein des universités de Tizi Ouzou (1990) et de Béjaïa (1991), pour former dans un premier temps des magistères et, depuis 1997, des licences.

Mais le acquis démocratiques de 1988 sont brutalement remis en cause par une loi dite de *généralisation de la langue arabe* : votée par la dernière Assemblée du parti unique, cette loi vise à freiner l'action des partisans du pluralisme culturel et linguistique, notamment en Kabylie où la revendication berbère peut désormais s'exprimer dans un cadre légal. Les dispositions de cette loi, dite loi 91/05 du 16 janvier 1991, sont avant tout des dispositions pénales cherchant à imposer, dans la répression, la domination de la langue arabe. Qu'on en juge par la lecture de quelques articles : il est interdit d'employer pour transcrire la langue arabe d'autres caractères que les caractères arabes (article 3) ; il est fait obligation aux administrations publiques, aux institutions, aux entreprises et associations d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités (article 4) ; les relations des administrations, des institutions et des entreprises avec l'étranger doivent se faire exclusivement en langue arabe (article 12) ; le cinéma et la publicité doivent s'exprimer exclusivement en arabe (articles 17 et 19) etc. De lourdes amendes sont prévues à l'encontre des contrevenants, les partis politiques sont menacés, en cas de récidive, d'interdiction ! Une ordonnance allège en 1996 le dispositif mais l'esprit répressif de la loi est conservé. Le défunt président Boudiaf gèle, en 1992, la loi, qui est exhumée en 1998, avant d'être de nouveau mise en veilleuse, notamment à la suite des émeutes qui ont éclaté en Kabylie au cours de l'été de la même année à la suite de l'assassinat du chanteur Matoub Lounes.

Entre-temps, le mouvement berbère a arraché d'autres acquis. A la suite du boycott de l'école en Kabylie, durant l'année scolaire 1994-1995, une instance gouvernementale, rattachée à la présidence, le H.C.A, Haut Commissariat à l'Amazighité, est créée. Elle est chargée de promouvoir la langue berbère, *tamazight*, notamment en l'introduisant dans le système scolaire. Dans le cas des départements universitaires comme dans celui du H.C.A, la formule *langue amazighe* est employée dans les textes officiels : mais ce titre est avant tout formel, il n'a aucune incidence sur le statut de la langue, qui reste une langue... sans statut officiel. Cependant la promesse est faite par les autorités de l'époque de résoudre le problème une fois que le retour au processus électoral sera effectué et que le futur président élu aura la possibilité de procéder à une révision constitutionnelle pour permettre au berbère d'accéder au rang de langue nationale. Après les élections de 1995, en effet, une révision constitutionnelle est décidée. Selon les rumeurs colportées par la presse, un statut doit être défini pour le berbère : *langue nationale* selon certains, *langue nationale à promouvoir* ou *langue de tous*

*les Algériens* pour d'autres. La constitution amendée mentionne la langue berbère, mais seulement comme l'un des éléments constitutif de l'identité algérienne, aux côtés de l'arabe et de l'Islam. La langue arabe reste la seule langue nationale et officielle (article 3 de la constitution inchangé).

Le concept de *berbère langue de tous les Algériens* est employé un certain temps dans le discours officiel. La formule procède d'un raisonnement simple : étant donné que tous les Algériens sont d'origine berbère, la langue berbère ne peut être que le bien de tous, y compris des arabophones qui, même s'ils ne la parlent plus, ne conservent pas moins son souvenir dans leur vocabulaire, leur toponymie et leur système anthroponymique. Mais cette affirmation, qui est vraie, reste au niveau du constat : la langue berbère n'est plus qu'un patrimoine, c'est-à-dire un legs du passé qu'il faut préserver dans l'état où il a été transmis, elle n'est jamais envisagée comme une réalité vivante de la nation qu'il faut promouvoir, pour en faire un instrument de communication et de développement.

## **Le berbère langue nationale**

En fait un processus de légitimation du berbère est amorcé avec l'introduction du berbère dans le système scolaire. On a beaucoup écrit sur les arrière pensées des autorités, sur la planification même de l'échec de cet enseignement, organisé dans un environnement souvent hostile et sans moyens matériels et pédagogiques suffisants. Mais cet enseignement a brisé le tabou et ouvert la voie à la constitutionalisation du berbère. On sait, en effet, le rôle que peut jouer l'école dans la diffusion d'une langue et l'exercice de certaines fonctions sociales. Avec l'école, le berbère a pu accéder à l'écriture, échappant au statut dégradant de dialecte exclusivement réservé à l'oral. La libération, depuis 1988, du champ politique et médiatique a aidé à diffuser dans les couches kabyles les thèmes de la revendication culturelle et linguistique berbères et permis de polariser l'attention sur les problèmes identitaires. Les émeutes et les graves incidents du printemps 2001 vont précipiter les événements. Une plate-forme de revendications politiques, sociales et culturelles est proclamée par le mouvement citoyen à El kseur, dans le département de Béjaïa. Le point 8 porte sur la langue et la culture berbère :

*« Satisfaction de la revendication amazighe dans toutes ses dimensions : (identitaire, civilisationnelle, linguistique et culturelle) sans référendum et sans conditions et la consécration de Tamazight en tant que langue nationale et officielle. »*

Après avoir tergiversé pendant près d'une année, les autorités répondent à la plupart des revendications contenues dans la plate-forme. Concernant la langue berbère, un amendement est ajouté à la constitution :

*« Tamazight est aussi langue nationale, l'Etat veillera à sa promotion et son développement, avec ses différentes variantes linguistiques, usitées sur l'ensemble du territoire national. (...) La constitutionalisation de Tamazight ne remet pas en cause le rang constitutionnel de la langue arabe tant elle est la langue nationale et officielle du pays. »*

L'article est ajouté à l'article 3, avec la mention article 3 bis alors qu'il aurait été plus simple de procéder à une refonte de l'article 3 en mentionnant ensemble les deux langues nationales, l'arabe et le berbère. Mais le législateur a préféré établir une distinction dans le statut des deux langues, la première étant *aussi* une langue officielle. Autre remarque : la référence à la variabilité du berbère. Celle-ci est bien une réalité de la langue berbère, mais elle est aussi une réalité de toute langue. La mentionner uniquement pour le berbère laisse présager des difficultés d'application sur le terrain du statut de langue nationale : quelle variété enseigner à l'école et introduire dans la presse écrite ? A partir de quel dialecte

élaborer les normes ? Comme si toute langue nationale devait être forcément une langue figée qui se parle de la même façon d'un point à un autre du territoire sans jamais connaître de variation !

Paradoxalement, la constitutionnalisation de la langue berbère n'a pas suscité d'enthousiasme en Kabylie. Les députés et les sénateurs kabyles ont même boycotté, le 8 avril 2001, la session de l'Assemblée populaire nationale, qui réunissait les deux chambres en vue de consacrer le berbère langue nationale. Mais l'Assemblée n'a pas eu besoin du vote des élus kabyles pour faire passer son projet : celui-ci a recueilli 482 voix, ce qui dépasse largement les 386 exigées (soit les  $\frac{3}{4}$  de l'Assemblée) pour que la révision soit acceptée. Tous les députés et sénateurs présents, à l'exception de l'un d'eux qui s'est abstenu, ont voté la promotion de la langue berbère : pourtant, quelques jours auparavant, plusieurs d'entre eux avaient fait part de leur hostilité au projet et dénoncé la constitutionnalisation du berbère comme un facteur de division de la nation algérienne, reprenant les vieux arguments du mouvement nationaliste. On a parlé d'un vote arrangé, pour calmer, à quelques jours des élections législatives de mai, la situation en Kabylie. Celle-ci a quand même boycotté les élections et la contestation, cinq mois après la « reconnaissance », n'est toujours pas réduite.

## Et maintenant ?

Il n'y a pas de doute que l'impact psychologique de la « constitutionalisation » du berbère est très grand dans la mesure où, pour la première fois dans l'histoire du Maghreb moderne, il y a une rupture avec le monolithisme linguistique et culturel imposé depuis les indépendances. La notion de *langue nationale* a été hissée, notamment en Algérie, au rang de mythe, et son imbrication avec la langue arabe a été telle qu'elle est exclusivement utilisée pour désigner cette langue. Aujourd'hui encore, en Algérie, malgré la reconnaissance du berbère comme deuxième langue nationale, on continue à utiliser cette formule pour parler de l'arabe.

Il est certain que si le statut de langue nationale confère à une langue un certain prestige, c'est le statut de langue officielle qui lui donne des droits réels : droit à être utilisée dans l'administration, à l'école, dans les médias... Ce sont ces droits qui sont exigés aujourd'hui en Kabylie, où on fait remarquer que cinq mois après sa « constitutionalisation », le berbère, n'a pas vu sa situation évoluer. L'enseignement de cette langue reste optionnel et les entraves de l'administrations qui, dès le début, ont pesé sur lui n'ont pas été levées : la télévision nationale continue à s'exprimer exclusivement en arabe, l'Etat ne subventionne aucune publication en langue berbère. Il est peut-être encore tôt pour dire, comme le font certains observateurs, que la constitutionnalisation de la langue berbère n'est que « de la poudre aux yeux », mais la situation, si elle n'évolue pas, n'incite guère à l'optimisme. Les partisans du monolithisme linguistique et culturel sont encore nombreux en Algérie, il faut encore beaucoup faire pour changer les conceptions et faire accepter la diversité des opinions et des cultures.

La diversité linguistique, qui est une réalité de toutes les sociétés humaines, ne remet pas en cause l'unité des Etats qui, elle, est d'essence politique. Les Etats plurilingues se comptent par dizaines dans le monde, sans connaître forcément des problèmes nés de la diversité. A l'inverse, des Etats dits « unitaires » au plan linguistique connaissent des problèmes politiques, sociaux ou économiques parfois graves.

## Bibliographie

BENDEDOUCHE J., 1974, *Notion de nationalité et nationalité algérienne*, Alger, SNED.



- BOUDJEDRA R., 1977, « Où en sont les littératures nationales ? », Actes de la rencontre québécoise internationale des écrivains, *Libertés*, 112-113, pp. 64-67.
- BOULIFA S., 1913, *Méthode de langue kabyle*, Alger, Jourdan.
- CHAKER S., 1987, « L'affirmation identitaire berbère à partir de 1900, constantes et mutation (Kabylie) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 44, pp. 13-33.
- CHAKER S., 1989, *Berbères dans le monde contemporain*, Paris, L'Harmattan, réédité sous le titre *Imazighène assa*, Alger, Bouchène, 1990.
- COORDINATION PROVISOIRE DES COMITES D'ALGER, *Plate-forme de revendication d'El Kseur*, 11 juin 2002.
- DOUTTE E., GAUTIER F., 1903, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Gouvernement général de l'Algérie.
- HADDADOU M. A., 1997, « "barbarus", "Barbare", "Berbère", une stigmatisation deux fois millénaire », *Peuples méditerranéens* n° 79, pp. 71-85.
- HADDADOU M. A., 1998, *Guide de la culture berbère*, Paris, Paris-Méditerranée (1<sup>ère</sup> édition, Alger, 1994).
- KAHLOUCHE R., 1997, « Autovalorisation sociale et affirmation identitaire en Kabylie », *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, sous la direction de F. Laroussi, Publications de l'Université de Rouen, pp. 55-60.
- KAHLOUCHE R., 2001, « L'enseignement d'une langue non aménagée au statut incertain : le berbère en Algérie », *Mémoires de la société linguistique de Paris*, Paris, pp. 157-168.
- MAMMERI M., 1969, *Les Isefra, poèmes de Si Mohand Ou Mhand*, Paris, Maspero.
- MAMMERI M., 1976, *Tajerrumt n Tmazight (tantala taqbaylit)*, Paris, Maspero.
- MAMMERI M., 1980, *Poèmes kabyles anciens*, Paris, Maspero.
- MOHELLEBI A., 1998, *Les enfants du boycott*, Alger, Imprimerie l'Artisan.
- OUERDANE A., 1993, *La question berbère*, Alger, Epigramme.
- SEMINAIRE DE YAKOUREN, 1<sup>er</sup> au 31 août 1980, *Dossier culturel*, ronéotypé.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli